

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
B.P.1044 KIGALI

Miguelop
Kigali, le 22 JUIL. 1986

N° 2789/15.00

878786

M. N. N. N.

A traité par	
Date entrée	<i>22/7/86</i>
N° Classement	<i>14 147/100</i>

Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
K I G A L I

Excellence Monsieur le Président,

Subsidiairement à ma lettre n° 2589/
15.09 du 8 Juillet 1986 transmettant à Votre Excellence mon rapport
de mission au CANADA, j'ai l'honneur de Vous transmettre ci-joint
le rapport conjoint que j'ai signé avec Monsieur André LAMOTHE,
Président de la Société de Coopération pour le Développement Inter-
national.

Je Vous en souhaite bonne réception
et Vous prie d'agréer, Excellence Monsieur le Président, l'assurance
de ma plus haute considération.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYI JUVENESSE OR MUVUMENYI COOPERATIF

M. N. N. N.
Lt Col. ZEN



C.P.I.à:

- Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération
K I G A L I

RAPPORT CONJOINT
SUR LA VISITE DU MINISTRE RWANDAIS
DE LA JEUNESSE ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
AU CANADA

Sur invitation de la Société de Coopération pour le Développement International (SOCODEVI), le Ministre rwandais de la Jeunesse et du Mouvement coopératif s'est rendu au Canada où il a mené des contacts de travail du 5 au 11 juin 1986. (Voir chronogramme d'activités Annexe I) Au cours de son séjour, le Ministre a pu rencontrer le Ministre canadien de la Jeunesse et des Sports, les responsables de la jeunesse, au ministère provincial du Québec, ainsi que les responsables de quelques organisations non-gouvernementales de la province de Québec.

SOCODEVI est une organisation de coopération et de développement international qui a pour mandat de promouvoir l'intercoopération entre le mouvement coopératif québécois et les différents mouvements coopératifs des pays où elle maintient une programmation.

A l'occasion de son assemblée annuelle, SOCODEVI a invité le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif rwandais à faire une conférence sur la jeunesse et le mouvement coopératif rwandais. L'ordre du jour et la liste des invités de cette assemblée annuelle se retrouvent à l'annexe II.

L'exposé fait par le Ministre, avait pour but la sensibilisation de tous les organismes membres de SOCODEVI aux problèmes de la jeunesse et du mouvement coopératif rwandais, afin de les amener à une meilleure compréhension de la réalité rwandaise dans ces secteurs.

Il est à signaler que le Ministre québécois des Relations Internationales, Monsieur Gil Rémillard, a pris la parole au cours de ces assises et a développé les thèmes de la philosophie de l'intercoopération et de l'amitié entre le Québec et le Rwanda.

Avec les responsables gouvernementaux, le Ministre a passé en revue le programme de coopération entre le Rwanda et le Canada, en ce qui concerne la jeunesse et les sports et certains projets ayant trait à la formation ont été retenus pour la

promotion des activités de la jeunesse et des sports.

S'agissant des organisations non-gouvernementales autres que SOCODEVI, il a été passé en revue les possibilités de renforcer leur coopération avec le ministère de la Jeunesse et du Mouvement coopératif. Des projets concrets dans certains cas, et des principes dans d'autres cas, ont été arrêtés à cette fin.

Concernant spécialement les relations entre SOCODEVI et le ministère de la Jeunesse et du Mouvement coopératif, après le passage en revue de leur coopération, quelques principes ont été arrêtés en vue de rendre cette coopération plus efficiente. Il s'agit notamment des points suivants:

1. Désormais la coopération entre SOCODEVI et le ministère sera basée sur des programmes quinquennaux et chaque coopérant oeuvrant à la réalisation de ces programmes devra avoir un cahier des charges sur lequel sera basé l'évaluation périodique de ses activités.

2. Concernant l'Union des Coopératives agricoles de Byumba, (UNICOOPAGRI) il a été convenu que, pour poursuivre le programme à bon escient, il sera effectué une évaluation de la situation actuelle en vu de programmer les activités à mener ultérieurement. Cette évaluation sera faite par une commission composée de représentants de SOCODEVI, (en collaboration avec l'OCS), du Centre IWACU et du ministère de la Jeunesse et du Mouvement coopératif. En vu de permettre que cette évaluation se fasse dans de bonnes conditions, SOCODEVI accepte de financer les activités de formation à l'UNICOOPAGRI, pour la période de transition.

3. En ce qui concerne Muvandimwe / Mutualité, SOCODEVI:

3.1 accepte le principe d'une participation à l'organisation d'un séminaire de réflexion au Rwanda sur l'organisation, l'orientation et la législation des mutualités rwandaises.

3.2 étudiera les moyens à prendre pour poursuivre son appui au mouvement Muvandimwe.

4. S'agissant de l'assistance à KOPISHYAKA de Kibungo, SOCODEVI accepte d'envoyer, d'ici fin juillet 1986, un technicien pour finaliser sur place les termes de références de l'assistance à lui apporter.

5. Quant à l'examen des voies et moyens d'organiser un système de gestion informatisé des unités de stockage, les responsables de SOCODEVI ont demandé que le dossier leur soit d'abord soumis pour avoir entre les mains les données techniques du projet.

Le Ministre a par ailleurs pu visiter quelques organisations membres de SOCODEVI, pour se rendre compte de leur façon de fonctionner et s'inspirer de leur expérience.

Il s'agit des organismes suivants:

- AGRINOVE, Coopérative agro-alimentaire
- S.S.Q., Mutuelle d'assurance-groupe
- LA MUTUALITE, Société de secours mutuels
- GROUPE PROMUTUEL, Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale
- CAISSE D'ETABLISSEMENT LANAUDIÈRE (Annexe III, Le programme de cette rencontre et la liste des invités)

A noter que l'Ambassadeur rwandais au pays, Monsieur Joseph Nsengiyumoa, a participé à la majorité de ces rencontres et il verra à assurer le suivi des projets qui ont été soumis.

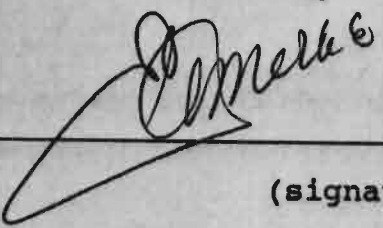
Finalement, Monsieur le Ministre remercie beaucoup les responsables de SOCODEVI pour lui avoir donné l'occasion de visiter cette organisation, de l'accueil chaleureux qui lui a été réservé et de leurs bonnes dispositions à renforcer la collaboration entre SOCODEVI et le ministère.

Joliette, 10 Juin 1986


(signature)

Augustin Ndindiliyimana,

Ministre de la Jeunesse et du Mouvement coopératif


(signature)

André Lamothe,

Président de la Société de Coopération
pour le Développement International